



TRAVAUX EN HAUTEUR

Port du harnais et sécurisation des EPI antichute

Formation initiale

2 jours (14 heures)

PUBLIC

- Toute personne exposée aux risques de chutes, de façon occasionnelle ou permanente, dans le cadre de son activité ou de sa fonction

PRÉREQUIS

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation
- Absence de contre-indication médicale liée aux travaux en hauteur

EFFECTIF

- De 4 à 8 participants

INTERVENANTS

- Intervenant en Sécurité/Travaux en Hauteur et sur Cordes CATSC/CQP/MNPS

PÉDAGOGIE

- Apports théoriques
- Échanges d'expérience
- Formation pratique et opérationnelle

LIVRABLES

- Livret de formation

NOS TARIFS

- | | |
|--------------------|----------------|
| ▪ Interentreprises | 390,00 € |
| ▪ Intra-entreprise | Nous consulter |

OBJECTIFS

- Être capable d'évoluer en toute sécurité sur son support d'activité professionnelle en utilisant des systèmes d'arrêt de chute.

COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable d'appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur
- Être capable d'évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés
- Être capable d'utiliser dans les meilleures conditions un harnais lors de travaux en hauteur
- Être capable de vérifier et d'entretenir son harnais de sécurité et ses systèmes antichute

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Évaluation réalisée tout au long de la formation au travers d'une grille individuelle.

VALIDATION

- Une attestation de fin de formation validant les acquis des participants est délivrée par le dispensateur de la formation.

VALIDITÉ DE LA FORMATION

- Un recyclage est opéré selon une périodicité à définir par l'employeur qui est en fonction des opérations effectuées. Le recyclage est néanmoins une obligation légale.
- Une périodicité de 3 ans maximum est recommandée.



TRAVAUX EN HAUTEUR

Port du harnais et sécurisation des EPI antichute

Formation initiale

2 jours (14 heures)

PROGRAMME

APPRÉHENDER LES RISQUES DE CHUTE DE HAUTEUR

- Les chutes de hauteur et leurs conséquences
- Les facteurs risques de chute de hauteur : *les évaluer, les caractériser et les identifier*
- Les situations dangereuses : *analyser la situation et l'environnement de travail*

APPRÉHENDER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Le contexte réglementaire
- La responsabilité de l'employeur et du salarié
- Les principes généraux de prévention
- Les acteurs de la prévention
- Le choix de la protection

ÊTRE CAPABLE DE CHOISIR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE (EPC) LORS DE TRAVAUX EN HAUTEUR

- Les équipements permanents : *les garde-corps, plates-formes, escaliers, échelles, crinoline*
- Les équipements temporaires non mécanisés : *les échafaudages et dispositifs de recueils souples*
- Les équipements temporaires mécanisés : *les plates-formes élévatrices*

CARACTÉRISER LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) LORS DE TRAVAUX EN HAUTEUR

- Les différents types d'EPI : les conditions préalables au recours à un EPI
- Les différents types de systèmes de protection
- Les composant des systèmes de protection et le point d'ancrage
- Les composants d'un système d'arrêt des chutes
- Éléments de liaison pour l'arrêt de chute
- Les connecteurs, les longes de retenue, les longes de positionnement, le casque

ÊTRE CAPABLE DE GÉRER SES EPI

- Les différents types de contrôles
- La durée de vie, la durée d'utilisation, et la garantie
- La maintenance et le stockage

PARTIE PRATIQUE : EXERCICES SPÉCIFIQUES AU PORT DU HARNAIS

- Analyse du chantier : reconnaissance des sites, modalités d'accès, ...
- Mise en œuvre et réglages des moyens de protection du travail en hauteur
- Installation d'une ligne de vie provisoire et sécurisation du poste de travail (ligne de vie horizontale)
- Réalisation de points d'ancrages temporaires
- Déplacement avec corde et anti-chutes - Repliement et bonnes pratiques
- Test de suspension

LES DÉPLACEMENTS SUR CORDES ET LES ANCRAGES PERMANENTS NE SERONT PAS TRAITÉS DANS CETTE FORMATION CONFORMÉMENT À LA

RECOMMANDATION R431 CTN DU BTP (7 JUIN 2007)

Pour les modalités et délais d'accès à cette formation, contactez-nous :



Standart : 02 62 02 67 20

Réunion : dck.contact@gmail.com

Web : <https://www.dck-formation.re>



DCK Conseil et Formation

Siège social : 10, lotissement
Canabady 1 - 97410 Saint-Pierre
Siret : 533 569 745 00052



■ Du lundi au jeudi
De 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

■ Le vendredi
De 08h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30

☒ Formation en intra-entreprise

*Du « sur-mesure », la garantie d'un contenu
personnalisé*

Les **dates** et **lieux** de formation sont définis ensemble pour s'adapter à votre organisation de travail.

Le **programme** peut être **adapté** à votre contexte et modifié en fonction de vos attentes.

Cette formation peut être réalisée **dans vos locaux** ou en dehors si vous ne disposez pas de salle adaptée.

☒ Formation en interentreprises

*Un calendrier des formations mis à disposition de votre
personnel*

Vous pouvez **planifier** la formation voulue à partir d'un calendrier existant qui vous propose plusieurs dates.

Selon la **disponibilité** de vos collaborateurs.

Un mode de formation qui facilite le **partage d'expérience** entre les stagiaires issus de plusieurs entreprises et secteurs d'activité.

Suivi et appréciation des résultats

- ☒ Feuilles de présences signées par les stagiaires et l'intervenant par demi-journée
- ☒ Évaluation formative ou certificative en fin de formation
- ☒ Remise d'une attestation individuelle de fin de formation
- ☒ Remise du questionnaire de satisfaction à chaud

Organisation

Modalité	<input checked="" type="checkbox"/> Formation en présentiel
	<input type="checkbox"/> Formation en E-learning
Rythme	<input checked="" type="checkbox"/> En continu
	<input checked="" type="checkbox"/> En discontinu
Horaires	À définir ensemble

Contactez votre référente : Patricia De Coninck au 0693 90 16 04

Cette formation est accessible :

